

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication : 17/10/2014



Conseil Général  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 10 octobre 2014

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C733  
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR DES ARBRES REMARQUABLES À  
HIRTZBACH ET GUEBWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-4 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 - Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer une subvention de 4 854 € à la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 37 tilleuls lui appartenant, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables,
- d'attribuer une subvention de 1 063 € à Monsieur DIEBOLT pour des travaux d'entretien sur 2 séquoias lui appartenant, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée le Programme C733 Chapitre 65 Fonction 738 Natures 65734 et 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions